

MAET dans le site de la vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau





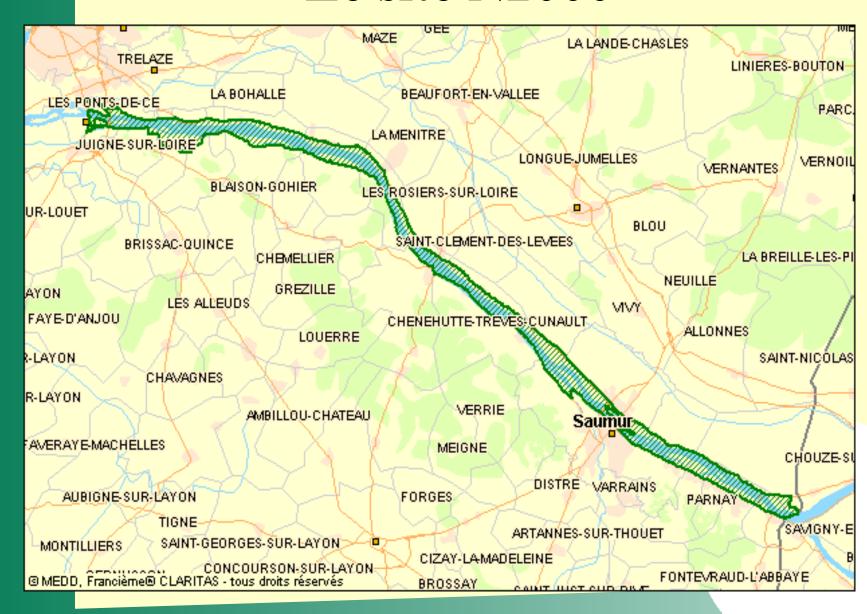


Journée d'échange technique :N2000 en vallées alluviales 19 Mai 2009





Le site N2000





Quelques chiffres

- 24 communes sur 53 km de Loire
 - Surface de 5100 ha dont 2200 hors du lit mineur



- 900 ha de prairie essentiellement pâturée
 - 70 exploitations agricoles concernées surtout bovins viande







Quelques chiffres

2 11	

Directive hab. « Habitats »	5
Directive hab. « Esp. Ann. 2 »	27
Directive hab. « Esp. Ann. 4 »	31
Directive hab. « Esp. Ann. 5 » Prélèvements réglementés	2
Directive Ois. « Oiseaux » (râle)	41

Loire Anjou Touraine



Les acteurs

- Parc Loire Anjou Touraine, opérateur (2000/2003) puis animateur du site (depuis 2004)

- LPO Anjou, Chambre d'Agriculture/ADASEA 49 (conventions), DDEA 49

- CORELA, Angers Loire Métropole : le « réseau N2000 »





Historique agri-environnemental

OLAE: opération locale Agri-environnementale

CLAE: contrats locaux agri-environnementaux

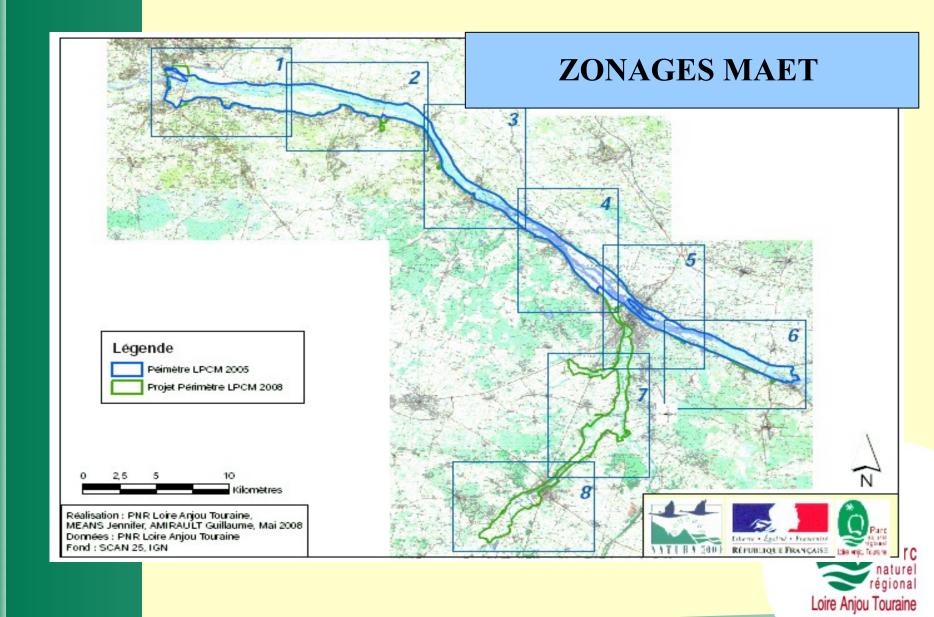
CTE: Contrat territoriaux d'exploitation

CAD: Contrat d'Agriculture Durable

MAET 2007,2008,2009









Animation MAET

2 réunions collectives (Présentation des contrats)

=> Déclaration d'intention

Rencontres individuelles pour diagnostic

=> Fiche d'expertise (LPO)





Les contrats

Type d'habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
Prairies humides	MAEIPL LOAM PH1	Première exploitation par pâturage ou, à défaut de pâturage, par fauche à partir du 5 juin, et fertilisation azotée totale limitée à 60 U/ha/an	150 € / ha
Prairies humides	MAEIPL LOAM PH2	Première exploitation par fauche à partir du 15 juin	278 € / ha
Prairies à râles	MAEIPL LOAM RA1	Première exploitation par pâturage ou, à défaut de pâturage, par fauche à partir du 15 juin et fertilisation azotée totale limitée à 30 U/ha/an	182 € / ha
Prairies à râles	MAEIPL LOAM RA2	Première exploitation par fauche à partir du 25 juin	301 € / ha

Loire Anjou Tourain



Les contrats

Type d'habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide
Haies	MAEIPL LOAM HA2	Entretien des haies sur deux faces	0,34 € / ml
Arbres têtards	MAEIPL LOAM AR1	Entretien des arbres têtards	3,47 € / arbre
Ripisylves	MAEIPL LOAM RI1	Entretien de la ripisylve	0,99 € / ml
Friches	MAEIPL LOAM BR1	Ouverture de milieux embroussaillés	310 € / ha
Mares	MAEIPL LOAM MA1	Entretien de mares	95,54 € / mare



Bilan 2007 et 2008

(contrats Maine et Loire)

	mesures	dossiers	ha	Budget
MAE surfaciques	PL LOAM PH1	24	426	319827
	PL LOAM PH2	12	101	140765
	PL LOAM RA1	1	6	9300
		533	469892	
MAE linéaires	PL LOAM AR1	8	691	11989
	PL LOAM HA1	5	4788	8140
	PL LOAM HA2	3	4097	3892
	PL LOAM RI1	1	1100	3190
		30		27211

En surface, près de 70 % des parcelles en herbe sont engagées





Les points de questionnements

- Non adaptation des mesures : moindre intérêt pour les mesures linéaires (têtards?), pas de mesure îles
- Financement de l'élaboration du projet et de son animation (circulaire du 25 mars 2009?)
- Difficulté pour l'animateur de connaître tous les dossiers
- Problème de calendrier pour la validation des engagements, Pas de représentation en CRAE
- Complexité pour les zones inter-régionales
- Procédure pour l'exonération de TFNB ?
- Quid du suivi cartographique ?
- Points positifs : simplicité, stabilité





Plan

- Historique de la « Charte Natura 2000 »

- Présentation des recommandations et engagements proposés pour le site,

- Intérêts et limites





Calendrier

A partir de fin 2007 : Lancement du cadrage régional par la DIREN Pays de la Loire

2007-2008:

- •Coopération des acteurs de l'environnement des Pays de la Loire
- •Elaboration d'un guide méthodologique par BIOTOPE

Mars 2008 : Edition du "guide Régional de la Charte Natura 2000 des Pays de la Loire »



Calendrier

Sur le site:

La réflexion dès fin 2007, en collaboration avec BIOTOPE

•25 juin 2008 : Un "Groupe Charte" fixe le contenu actuel.

• 11 Février 2009 : Validation en COPIL.

- •Rencontre de propriétaires : Dès 2008.
- **→**4 propriétaires rencontrés





Engagements et recommandations

Les recommandations :

Générales

- Code de « Bonnes pratiques »,
 - →Rôle de sensibilisation
 - →Privilégie le conseil et la communication
- Non soumis à contrôle.

Les engagements :

Généraux ou « zonés »,

Soumis à contrôle.





Recommandations générales (1)

- > Information :
 - du signataire sur les enjeux environnementaux,
 - de l'animateur des éventuelles **dégradations écologiques**.
- Accès au site pour inventaires ou sensibilisation,
- Faire évoluer les pratiques individuelles vers un plus grand respect environnemental du site





Engagements généraux

- **Expertise scientifique**
- (favoriser l'intervention des scientifiques, respect de la réglementation),
- Protection des habitats et des espèces (pas de destruction, gestion des déchets, pas d'éclairage, pas de prélèvement de matériaux...),
- Lutte contre les espèces invasives,
- Manifestations
 (limiter le nombre, éviter certaines dates, prévenir la structure animatrice en cas de manifestations de plus de 20 pers.),
- > Information des tiers des engagements pris.





Engagements zonés

Milieux aquatiques:

Maintien d'une zone tampon sans produit phytosanitaire dans un rayon de 10 m des boires et bras secondaires

Milieux ripariaux :

Limiter au maximum l'intervention humaine sur les mégaphorbiaies

Si présence avérée de **gîtes de Castors** sur la parcelle, **veiller à leur préservation**

Milieux exondés :

Limiter l'accès des animaux d'élevage aux berges





Engagements zonés

Milieux prairiaux:

Garantir la préservation des prairies : éviter boisement, retournement, abandon, mise en culture...

Milieux boisés

Favoriser la diversité des essences, Conserver les arbres morts Semis par poquet, pas de labour Favoriser gites à castor si présence avérée

Cavités à Chiroptères

Maintenir en état les grottes Limiter l'accès Pas d'exploitation du calcaire Pas d'éclairage à proximité Signaler tout travaux





Engagements pour les autres activités

Transport électrique:

Mise en place de protection pour les oiseaux

Entretien de l'espace public :

Gestion différenciée Charte de bonnes pratiques

Activités de Loisirs:

Charte de bonnes pratiques





Intérêts et Limites

- > Un outil incitatif,
- De nouveaux destinataires, jusqu'alors peu impliqués dans la démarche
- Permet une communication à plus grande échelle
- ► Un outil souple





Intérêts et Limites

- ➤ Mais un outil nouveau, donc....
 - Peu de retour....
 - Un flou juridique concernant l'exonération
 - Peu incitatif dans certains cas (propriétaires de cavités)
 - Une élaboration difficile pour des résultats parfois discutables



La Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau



Merci de votre attention...

